



DaziT – Groupe d'accompagnement Economie

Optimisations dans le trafic des marchandises et état du programme DaziT

29.04.2020

1. Mesures d'optimisation du trafic des marchandises commerciales à court terme

Conformément aux décisions du Conseil fédéral du 29 avril 2020, les mesures suivantes seront maintenues et/ou développées:

- **Voies de circulation prioritaires pour certaines marchandises («Green Lanes»):** Les «green lanes» mises en place à certains postes-frontière pour des marchandises importantes (par ex. produits médicaux, denrées alimentaires, matériaux d'emballage et pièces de machines pour l'industrie médicale et alimentaire, courrier postal et carburants) sont maintenues. La livraison de ces marchandises ne sera ainsi pas ralentie par un volume élevé de trafic à la frontière. L'AFD fournira des informations sur les postes-frontière avec «green lanes», sur les marchandises concernées ainsi que sur la procédure exacte sur son [site internet](#). Un règlement est en cours d'élaboration et sera probablement publié ce vendredi. Pour rappel : Les nouvelles informations apparaissent sur la page d'accueil du site internet de l'AFD sous la rubrique «Actualités» (à droite de l'écran).
- **Déclaration en douane préalable:** L'AFD rappelle que les déclarants en douane ont la possibilité d'effectuer les formalités de dédouanement suisses avant l'arrivée du moyen de transport. Ainsi, les marchandises peuvent davantage franchir la frontière aux heures creuses. Pour pouvoir en exploiter pleinement le potentiel, l'AFD est toutefois dépendante de la participation active de l'économie. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles [ici](#) (chiffre 3.2.2).
- **Simplification dans la procédure d'exportation (Libero Export):** Récemment, la procédure «Libero Export» permettant une procédure à l'exportation simplifiée aux bureaux de douane de frontière a été introduite dans toute la Suisse (dans les limites des possibilités logistiques). Le déclarant en douane sélectionne lui-même les déclarations en douane d'exportation et peut exporter les envois sélectionnés «libre» sans formalités douanières suisses supplémentaires. De cette manière, la présentation des documents douaniers aux guichets suisses ainsi que les temps d'attente occasionnés vont disparaître (en sont cependant exclus entre autres l'attestation de documents comme par ex. les preuves d'origine). L'AFD fournira des informations sur les postes-frontière avec «Libero Export» ainsi que sur la procédure exacte sur son site internet. Un règlement sera publié en principe ce soir. Les déclarants en douane intéressés s'adressent directement à leur bureau de douane respectif.

- **Communication électronique:** À partir de juillet 2020, l'AFD offrira aux déclarants en douane la possibilité, au moyen des applications E-Begleitdokument et E-com, de transmettre des documents et des demandes directement au système de la douane ainsi que de demander des précisions électroniquement au moyen d'une fonction de messagerie instantanée. Le dédouanement, ainsi que le traitement des demandes et des clarifications, seront de cette façon considérablement accélérés et simplifiés. L'AFD publiera dans le courant du mois de juin des informations sur les conditions cadres et sur la procédure exacte sur son site internet.

2. Etat actuel de la révision totale de la loi sur les douanes

Nous évaluons actuellement les remarques que nous avons reçues lors de la deuxième consultation des offices fédéraux. Le projet de loi consolidé sera probablement soumis au Conseil fédéral après les vacances d'été (août), de sorte que la procédure de consultation devrait être ouverte au mois de septembre. Nous vous informerons à nouveau et de manière plus détaillée à ce moment-là. Comme nous vous l'avons assuré à plusieurs reprises, nous vous impliquerons également dans l'élaboration des questions pratiques liées à la mise en œuvre au niveau des ordonnances.

A ce propos, nous vous signalons une vidéo d'information que nous avons réalisée pour nos collaborateurs afin de leur présenter la nouvelle procédure de base uniforme dans le trafic des marchandises ([allemand](#), [français](#), [italien](#)). La nouvelle procédure consolide et concrétise les travaux précédents et sert de base pour la mise en œuvre des projets DaziT. Elle sera bien entendu adaptée et développée dans le cadre de la révision de la loi sur les douanes et des projets de numérisation en cours.

3. Etat actuel des travaux du programme DaziT

Au-delà des mesures d'optimisation à court terme mentionnées ci-dessus, nous continuons à travailler à plein régime sur les projets DaziT. Ceux-ci sont en bonne voie malgré la situation extraordinaire liée au coronavirus. A moyen terme, ils contribueront également à l'accélération du trafic transfrontalier de marchandises.

Pour rappel, un aperçu des travaux en cours dans le domaine du trafic de marchandises peut être trouvé [ici](#). Les informations les plus importantes pour l'économie sont disponibles [ici](#).

Du point de vue de l'économie, les points suivants sont à relever en particulier :

- **Application Activ:** La version actuelle est pour l'heure utilisée pour l'entrée en transit dans le cadre d'un projet pilote dans cinq bureaux de douane. La feuille de route pour l'extension à tous les bureaux de douane, telle que communiquée lors de la dernière réunion du groupe d'accompagnement Economie, sera adaptée à la situation actuelle, étant donné que les geofences doivent être mises en place et testées en partie de l'autre côté de la frontière dans les pays voisins. L'extension du projet pilote pour inclure la sortie en transit est toujours prévue pour cet automne. Dès que le transit direct aura été testé avec succès, l'application pourra être utilisée de manière productive par toutes les entreprises de transport (probablement d'ici la fin 2020). Plus d'informations: www.activ.admin.ch
Au-delà de l'application Activ, des solutions d'activation ne nécessitant pas de manipulation par le conducteur et permettant de suivre directement le véhicule sont également à l'étude (p.ex. système télématique des camions). Parallèlement au trafic routier, l'activation dans le trafic ferroviaire, maritime et aérien font également l'objet d'analyses. Dans la mesure du possible, les technologies existantes seront utilisées.

- **Application Periodic (annonce collective périodique):** L'application est actuellement utilisée à Koblenz, Zurzach et Rafz-Solgen. Le projet pilote sera étendu à d'autres entreprises et d'autres régions dans les mois à venir. Comme pour Activ, le calendrier sera adapté aux conditions actuelles.
- **Nouveau système de gestion du trafic des marchandises:** Les travaux de développement informatique sont en cours dans le domaine du transit. Les [spécifications](#) de la DG TAXUD (UE) ont été communiquées au groupe de travail au début de l'année. Dans le domaine de l'importation et de l'exportation, les travaux de développement commenceront à l'été/automne 2020.
- **DocBox:** Le nouveau système de gestion des documents de l'AFD est utilisé avec succès par six entreprises pilotes depuis la mi-mars. La prochaine étape consiste à l'intégrer dans le portail électronique. Ceci s'applique toutefois exclusivement aux nouveaux systèmes développés dans le cadre de DaziT; l'authentification et l'autorisation pour les décisions de taxation électronique (DTe) à partir de e-dec continueront à se faire avec le certificat directement via la DocBox.
- **BorderTicket:** La description détaillée de la solution de l'AFD a comme prévu été soumise aux pays voisins et à la DG TAXUD pour consultation d'ici la fin mai.
- **Perception des redevances:** A la mi-avril, les plus grandes brasseries suisses (90% de la production intérieure totale) ont pour la première fois soumis leurs déclarations fiscales trimestrielles sous forme numérique dans le cadre d'un projet pilote. L'utilisation productive pour toutes les brasseries est toujours prévue pour le début de 2021. Après une séance d'information en ligne avec les associations début avril, le coup d'envoi du groupe de travail sur la taxe sur les huiles minérales aura lieu en juin.
- **Redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP):** L'AFD part toujours du principe que les premiers camions européens équipés de dispositifs [EETS](#) entreront en Suisse fin 2020/début 2021. Le remplacement du système d'encaissement pour les véhicules immatriculés en Suisse commencera cette année et sera basé techniquement sur la solution EETS.
- **Import Control System 2 (ICS2):** Les travaux de mise en œuvre des nouvelles normes européennes d'analyse des risques progressent comme prévu. Un groupe de travail sera créé au cours du troisième trimestre afin d'impliquer davantage les acteurs économiques concernés (compagnies d'express aérien, compagnies aériennes et handling agents). Pour rappel, l'ICS2 ne sera obligatoire pour les envois postaux qu'à partir du début de 2021 et ne sera étendu à d'autres domaines qu'à partir de 2023.

Berne, le 29 avril 2020

Programme DaziT